

tissement de 500 millions de dollars afin de construire immédiatement des logements dont nous avons besoin pour atteindre l'objectif de 220,000 unités que la SCHL estime nécessaires chaque année. Cela créerait environ 92,000 emplois supplémentaires.

Je voudrais profiter des minutes qui me restent pour parler surtout du bill C-89 et un grand nombre de mes collègues désirent commenter plus en détail cette mesure importante. Le but de cette loi est fort clair. Le gouvernement fédéral veut se dégager de toute responsabilité directe à l'égard du logement. On a pu observer cette tendance depuis plus de cinq ans. La SCHL devient une société privée déchargée de ses responsabilités publiques alors qu'elle assumait il y a quelque temps encore un rôle social très important sur le plan du logement. C'était la seule façon de protéger les Canadiens en période de crise comme celle que nous connaissons aujourd'hui.

Le ministre n'a cessé de parler en faveur de l'initiative privée et pas plus tard que le 25 novembre il a déclaré que ce n'est pas aux gouvernements de construire des maisons—son gouvernement n'en construit certainement pas—et que nous devons toute l'initiative dans ce domaine à l'industrie privée et aux institutions financières. Je suggère au ministre de vérifier ses chiffres plus attentivement car nous devons plus de 50 p. 100 des logements construits au Canada depuis 1945 à l'intervention directe ou indirecte de la SCHL.

L'histoire démontre également qu'en cas de crise de logement, comme celle qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, il est indispensable que le gouvernement prenne les devants. Il y a actuellement une crise du logement—le ministre en est certainement conscient—et l'expérience de l'année dernière démontre que le marché privé ne peut pas résoudre cette crise tout seul. Le principe de l'égalité dont le ministre a aussi parlé, et le ministre des Finances l'a fait sien, nécessite également l'intervention du gouvernement. C'est une simple question de bon sens. Comment pourrions-nous autrement construire des logements à un prix abordable pour les plus démunis?

Les modifications à la loi sur l'assurance hypothécaire de la SCHL qui constituent les principaux éléments du bill C-89 illustrent parfaitement la politique du gouvernement qui veut se décharger de ses responsabilités sur le secteur privé. Les conservateurs devraient, bien sûr, appuyer entièrement ce projet de loi et c'est ce qu'a fait le dernier député qui a pris la parole car c'est évidemment conforme à leur politique—il faut laisser ce domaine au secteur privé. Et, bien sûr, les conservateurs voudraient, par la même occasion, se débarrasser de la SCHL.

M. Cosgrove: C'est une honte!

Mme Mitchell: Vous faites vous-même tout ce qu'il faut pour vous en débarrasser. D'ici peu de temps, le ministre passera à l'histoire. Les réalisations de la SCHL dans le domaine de l'assurance...

• (1700)

M. Cosgrove: Un excellent bilan sans conteste.

Mme Mitchell: ... ne sont en effet guère brillantes. Fin 1978, l'actif du fonds d'assurance s'élevait à 631 millions; en 1980, il n'était plus que de 314 millions. Imaginez un peu! La Société a perdu près de 300 millions qui auraient pu servir à construire des maisons.

M. McDermid: Et le fameux PAAP, quelle stupidité!

Le logement—Loi

Mme Mitchell: Vous avez dit vrai! S'il y a eu autant de demandes de remboursement des assurances, c'est parce que le PAAP et le PALL mis en place par le gouvernement libéral étaient mal conçus. Quantité de gens n'ont pas pu rembourser leur hypothèque et la SCHL s'est retrouvée avec des biens immobiliers dont elle ne voulait pas, sans parler des gens qui se sont retrouvés sans logement.

Le bill C-89 vise à éviter au gouvernement de se retrouver dans une telle situation embarrassante. Formidable! Le ministre prétend que les modifications qu'il propose au système d'assurance vont permettre une plus grande souplesse du système. Or, d'après nous, ces changements vont contribuer à l'augmentation marquée des coûts d'assurance. Les propriétaires de maisons vont non seulement se retrouver à payer de plus fortes primes d'assurance, mais ils vont aussi verser des paiements hypothécaires plus élevés, chaque fois qu'ils doivent renouveler leur hypothèque. Cette tendance se dessine déjà aux États-Unis. Les dispositions en matière d'assurance prévues dans le bill vont, selon moi, rendre cette situation possible chez nous également.

Les changements concernant l'assurance hypothécaire visent à protéger la SCHL et les prêteurs privés contre les risques élevés que font courir certaines hypothèques. Naturellement, ces dispositions protègent les sociétés et, bien entendu, leurs amis, les prêteurs, les banques.

M. Cosgrove: Les contribuables aussi.

Mme Mitchell: Absolument pas!

M. Cosgrove: Et si, les contribuables.

Mme Mitchell: Elles les protègent contre la politique et les programmes du gouvernement comme le PAAP ou autres programmes autorisant par exemple les reports d'hypothèques, programmes qui ont de fortes chances d'être maintenu—quand cette politique et ces programmes s'avèrent un échec.

Le bill recevrait probablement un meilleur accueil si les modifications concernant l'assurance hypothécaire offraient une quelconque protection aux propriétaires de maisons. Nous voudrions bien que cette question soit débattue en comité. Pourquoi les propriétaires eux-mêmes ne devraient-ils pas être protégés contre la politique de taux d'intérêt du gouvernement? Le projet de loi pourrait se justifier dans ce cas. Or, on ne protège encore une fois que ceux qui empochent les bénéfices en profitant du régime d'hypothèques. Comme d'habitude, seules les banques et les institutions financières sont protégées contre les risques et, naturellement, leurs bénéfices sont garantis. Je voudrais rappeler à la Chambre que les profits des banques se sont élevés à 1.7 milliard en 1981, soit 30 p. 100 de plus qu'en 1978. Je le mentionne simplement au cas où les députés l'auraient oublié.

M. Cosgrove: Rappelez-nous aussi les pertes de la SCHL.

Mme Mitchell: Nous croyons également que le gouvernement devrait obliger les banques à consacrer une proportion donnée de l'argent qu'elles prêtent aux hypothèques à long terme.

M. McDermid: Qu'est-ce que vous appelez long terme.

Mme Mitchell: Ces politiques auraient pu prendre forme dans le bill C-89 et la loi sur les banques. Il est question, dans une autre partie du projet à l'étude, de la vente de propriétés par la SCHL. On veut faire en sorte que la SCHL ne soit plus obligée d'acquiescer des propriétés. J'ai mentionné le cas de